

Bonjour !

Nous vous adressons ce jour notre « Flash Info » du mois de mai 2007. Utilisant le courriel, il a pour objectif de garder mensuellement le contact avec vous.

L'équipe du CNV reste à votre disposition et vous en souhaite une bonne lecture !



A vos agendas !



Le CNV à votre rencontre à l'occasion des festivals

Cathy Damour, en charge de la commission « Festivals » et de la commission « Production » du CNV sera présente au festival [Alors...Chante !](#) de Montauban du 17 au 20 mai prochain.

Catherine Giffard, directrice du CNV, et **Jean-Christophe Bonneau**, directeur administratif et financier, seront présents à la prochaine édition des [Francofolies de la Rochelle](#).

Ils se tiendront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Pour convenir d'un rendez-vous, merci de contacter en amont par mail :

C. Giffard via michele.lobinet@cnv.fr / J-C. Bonneau: jean-christophe.bonneau@cnv.fr / C. Damour: cathy.damour@cnv.fr

Le [calendrier 2007 des commissions](#) est en ligne : cliquez [ici](#) !

La prochaine commission 1 « Comptes entrepreneurs et économie des entreprises » du CNV, **prévue initialement le 19 juin est reportée au mercredi 27 juin**. La date **limite de réception des dossiers est donc également reportée au mercredi 13 juin 2007 pour vos demandes de droits de tirage**.

Commission 45 "Production", séances du :
25 septembre réception* le 30 août au plus tard
18 octobre réception* le 20 septembre au plus tard
08 novembre réception* le 11 octobre au plus tard
06 décembre réception* le 08 novembre au plus tard

Commission 45 « Aides aux 1ères parties », séances du :
7 juin réception* le 31 mai au plus tard
25 septembre réception* le 18 septembre au plus tard
18 octobre réception* le 11 octobre au plus tard
08 novembre réception* le 31 octobre au plus tard
06 décembre réception* le 29 novembre au plus tard

A noter que les dates limites de réception des formulaires et des fichiers de la commission 45 pour les 1ères parties ne sont pas les mêmes que pour la production.*

Commission 2 « festivals », les dates limites de retour des formulaires de demande et des fichiers sont :
Séance du 26 juin retour* le 29 mai au plus tard
Séance du 2 octobre réception* le 4 septembre au plus tard
Séance du 27 novembre réception* le 30 octobre au plus tard

En ce qui concerne les subventions aux festivals, nous vous rappelons que pour obtenir le deuxième versement des attributions, l'ensemble des pièces suivantes doit impérativement être fourni au CNV dans un délai de 6 mois après la fin de la manifestation : le compte-rendu de l'opération, le budget réalisé reprenant la grille budgétaire du CNV sous format électronique, les copies des bulletins de paie des artistes et des techniciens employés par le festival et un relevé d'identité bancaire. A défaut, aucune nouvelle demande de subvention ne pourra être examinée pour l'édition suivante.

* Nous attirons votre attention sur le fait que ce n'est pas le cachet de la poste qui fait foi mais la date de réception par le CNV de votre demande d'aide.



Rencontre avec les professionnels du spectacle vivant néerlandais



Dans le cadre du cycle de réunions organisées par le CNV, une rencontre, en collaboration avec musicXport.nl, aura lieu avec des **professionnels du spectacle vivant néerlandais** le :

Vendredi 1er juin 2007 de 11h30 à 13h00
dans les locaux du CNV 9 boulevard des Batignolles 75008 PARIS

L'objet de cette réunion est de faciliter les démarches des professionnels français voulant organiser des concerts et tournées aux Pays-Bas et d'identifier les spécificités et stratégies pour travailler dans ce pays. L'ordre du jour comprendra donc :

- une rapide présentation des particularités du marché néerlandais.
- la description du spectacle vivant dans ce pays : réseau de salles, principaux événements, festivals....
- l'identification des intervenants clés et leur mode de fonctionnement : agents, promoteurs, programmeurs de festivals et de salles, tourneurs locaux, institutions soutenant le spectacle vivant.

A cette occasion, seront présents et interviendront :

1. **Lesley Grieten**: manager Alamo Race Track for Agents After All
2. **Nancy Poleon**: project manager management C-mon&Kypski for Jamm management
3. **Connie Kemp**: Manager Delain for NL management
4. **Robert Swarts**: Manager GEM for van der zwaard music management
5. **Ferry Roseboom**: label boss and owner Excelsior records
6. **Marcel Aalbers**: Manager Kraak & Smaak and owner flow records, Managing Director van Idol Media, managing director record company Double T Mus
7. **Jacco van Lanen**: Director and owner of Mana Music, booking agency and management
8. **Monique Ophorst** : International Exploitation Manager, Universal Music The Netherlands
9. **Peter Smidt**: Artistic director EUROSONIC Festival
10. **Ruud Berends & Femke Dekker**: Bumacultuur & Dutch Pop Institute Amsterdam
11. **Emmanuel Monai**, pilote du projet La Nouvelle Vague Hollandaise, MusicXport.nl

La conférence se tiendra en anglais.

Pour participer à cette réunion : inscription auprès de Fabienne LE GALL fabienne.legall@cnv.fr 01.56.69.11.44



De nouvelles dates en régions pour la tournée d'information du CNV

Dans le but de mieux se faire connaître d'un nombre croissant d'interlocuteurs, le CNV reprend la route des régions françaises pour rencontrer tous les professionnels du secteur. Après les premières étapes de 2006, l'Île de la Réunion, le Nord-Pas-de-Calais, la Bretagne, la Haute Normandie, les Antilles, la région Rhône-Alpes, Midi Pyrénées, l'Aquitaine, la région Centre, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Poitou Charente, Languedoc Roussillon, et quatre départements de l'Île-de-France, d'ici la fin 2007, la Bourgogne, la Lorraine, la Basse-Normandie, les Pays-de-la-Loire, l'Auvergne, la Champagne-Ardenne, la Corse, la Franche-Comté, le Limousin, la Picardie, l'Alsace, Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val de Marne vont accueillir les réunions d'information du CNV.

Le prochain rendez-vous est fixé avec les professionnels de Basse-Normandie, le lundi 18 juin après-midi à Caen (lieu et horaire précis à confirmer sur www.cnv.fr).

Suivront une rencontre avec les professionnels des Pays-de-la-Loire le vendredi 7 septembre et une rencontre avec ceux de la Bourgogne le vendredi 14 septembre (horaires et lieux non connus à ce jour).

Ces réunions consistent en une présentation du CNV, suivie d'une séance de questions/réponses sur les diverses facettes de ses activités et de son fonctionnement : perception de la taxe sur les spectacles de variétés, licences d'entrepreneurs de spectacles et affiliation au CNV, mécanismes d'aides du CNV en faveur des salles (activité et équipement), des festivals, des tournées, assistance à maîtrise d'ouvrage, aides à la promotion des spectacles, activité « ressources » du CNV,...

Ces rencontres sont libres d'accès.

Merci de confirmer votre venue par mail à : frederic.rosenthal@cnv.fr



Les nouveaux dispositifs de la commission 45 « Production »

Afin de mieux correspondre aux attentes des professionnels, sur proposition du Comité des programmes, le Conseil d'Administration du CNV a validé de nouvelles dispositions venant modifier les règles d'application de la commission 45 « Production » concernant principalement les aides aux premières parties :

- **Les aides aux premières parties sont désormais versées en une seule fois.** Leurs remboursements en tout ou partie peuvent être exigés suivant les modalités et les conditions définies par la commission à défaut de remise des pièces suivantes dans un délai de 6 mois suivant la dernière date de l'opération aidée : -1- Compte rendu de l'opération -2- budget réalisé reprenant la grille budgétaire du CNV sous format électronique -3- copies des bulletins de paie des artistes et techniciens -4- **désormais, s'il y a lieu, une copie de la facturation des coûts techniques supplémentaires occasionnés par l'accueil du groupe de première partie.**
En outre, à défaut de réception du bilan au-delà de ce délai, toute nouvelle demande d'aide à la commission « Production » sera considérée irrecevable et l'accès au droit de tirage suspendu jusqu'à régularisation.
- La production de la première partie doit représenter un **potentiel minimum théorique de 3 000 spectateurs** et non plus 5 000 (« jauge de la salle » multipliée par « nombre de dates »).
- Concernant **les aides à la production**, sur le même principe : à défaut de la réception du bilan de l'opération devant engager le 2^{ème} versement, soit 50 % de l'aide attribuée, ce dernier sera automatiquement annulé sans que le Conseil d'Administration n'ait à en délibérer. En outre, **toute nouvelle demande d'aide à la commission « Production » sera considérée irrecevable et l'accès au droit de tirage suspendu jusqu'à régularisation.**

Retrouvez l'intégralité du règlement intérieur du CNV en cliquant [ici](#) !



Transfert du programme des Résidences de la DMDTS au CNV

Les informations relatives à ce programme sont désormais accessibles sur le site du CNV : cliquez [ici](#) !

Cette commission a pour mission le soutien, dans le cadre de résidences, à des projets de création artistique qui réunissent un artiste et un projet artistique, un entrepreneur titulaire de la licence n°2 et un lieu d'accueil.

L'aide est attribuée à l'exploitant du lieu accueillant la résidence.



Les nouveaux formulaires 2007 de déclaration de la taxe sur les spectacles de variétés sont en ligne !

Vous avez la possibilité d'effectuer vos déclarations à l'aide de trois types de formulaires :

- **Par représentation**, à l'aide du "formulaire de déclaration isolée" ;
- **Mensuellement**, à l'aide du "formulaire de déclaration mensuelle groupée" ;
- **Plus spécifiquement lorsqu'il s'agit d'un festival.**

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#) !



De nouveaux documents pour mieux vous informer !

Vous pouvez désormais consulter en ligne :

- Une plaquette de présentation actualisée et détaillée des activités du CNV : cliquez [ici](#) !
- Une plaquette de présentation actualisée et « simplifiée » des activités du CNV : cliquez [ici](#) !
- Une plaquette de présentation spécifique à la perception de la taxe : cliquez [ici](#) !
- Une plaquette de présentation des réseaux d'aide à la promotion : cliquez [ici](#) !

Chaque professionnel recevra prochainement par courrier postal ces documents.

De plus, la nouvelle Lettre d'information du CNV est probablement déjà arrivée dans votre boîte aux lettres ! Elle est également téléchargeable en cliquant [ici](#) !



Les réseaux d'aide à la promotion de vos spectacles

Assouplissement des conditions d'accès au réseau de promotion parisien en période estivale

Les entrepreneurs bénéficiaires du réseau parisien ne verront pas comptabilisées les semaines de réservation comprises entre la semaine du 28 mai et la semaine du 13 août incluse soit jusqu'au 19 août 2007. De cette façon, leur droit d'accès au réseau ne sera pas ultérieurement restreint.

Pour la période démarrant la semaine du 25 juin et s'achevant la semaine du 13 août incluse, soit jusqu'au 19 août 2007, le réseau sera accessible, à titre exceptionnel, et par ordre décroissant, aux usagers suivants :

- . Entrepreneurs de spectacles affiliés au CNV depuis moins d'un an,
- . Entrepreneurs de spectacles affiliés au CNV depuis moins d'un an, non encore titulaires d'un compte entrepreneur.
- . Organismes non affiliés au CNV pour autant que le réseau soit utilisé pour les besoins de la promotion de spectacles de variétés à Paris et sous réserve de fournir au CNV une attestation sur l'honneur indiquant la régularité de la situation de l'organisateur quant à la législation sur les licences d'entrepreneur de spectacles.

Pour toutes réservations, contactez l'agence mandatée par le CNV :

KERMON - Marie-France Rousseau ou Axelle Bacconnier : Tel : 01.43.38.95.02

La présentation détaillée des supports, les cahiers des charges, les tarifs, le calendrier, les fiches de réservation, les fiches techniques sont en ligne : cliquez [ici](#) !



Si votre gestionnaire de mail est configuré pas défaut sur « texte brut »,
basculez en « format html » pour une lecture plus conviviale.
Une version au format PDF est également jointe au présent mail.

Notre fichier d'adresses e-mail a été réactualisé.

Merci de nous faire part de vos éventuels souhaits relatifs aux adresses des destinataires.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978,
vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui
vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant,
veuillez vous adresser au CNV, 9 boulevard des Batignolles - 75008 Paris

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci d'adresser un mail à frederic.rosenthal@cnv.fr
Merci pour votre aide et compréhension.

Service communication : Frédéric Rosenthal : 01 56 69 11 40
frederic.rosenthal@cnv.fr / fax : 01 53 75 42 61 / <http://www.cnv.fr>